



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 2 septembre 2020

### **Planification hospitalière : curafutura salue l'uniformisation et le renforcement des critères cantonaux, mais rejette l'atteinte à l'autonomie tarifaire**

Consultation sur les critères de planification et le calcul des tarifs

**La révision des critères de planification hospitalière des cantons contribue à une uniformisation nationale, à une meilleure coordination intercantonale et à une concentration plus stricte de l'offre de prestations. Cette étape est attendue depuis longtemps et curafutura la salue. Toutefois, les mécanismes prévus pour calculer les tarifs sont beaucoup trop rigides et représentent une intervention directe dans l'autonomie tarifaire. Des améliorations à cet égard sont nécessaires.**

La révision des critères de planification est synonyme de progrès : la prise en compte de l'économicité et de la qualité des hôpitaux pour la planification de l'approvisionnement est un élément positif. Dans l'ensemble, le projet va renforcer la coordination intercantonale et entraîner une concentration de l'offre de prestations, ce qui s'impose de manière urgente au regard de la situation hospitalière actuelle. Ces dernières années, la plupart des cantons ont raté l'occasion de planifier l'offre au-delà de leurs frontières.

Cependant, un risque existe dans la définition des volumes de prestations maximum par les cantons. En effet, il n'est pas possible pour les assureurs de vérifier si les quotas définis par canton ont été atteints. C'est la raison pour laquelle curafutura demande à ce que le système garantisse qu'un canton ne puisse pas se libérer unilatéralement de son obligation de prendre en charge les coûts si un hôpital ne respecte pas une condition.

En ce qui concerne le calcul des tarifs, les déductions et suppléments par rapport à la valeur du benchmark sont définis de manière nettement trop rigide, et il s'agit donc d'une intervention directe dans l'autonomie tarifaire des assureurs et fournisseurs de prestations. Avec une telle représentation totalement mécanique de la constitution des prix, des négociations et différenciations des prix ne seraient plus guère possibles.

curafutura n'approuve les autres éléments de la réglementation du benchmarking que si le 25<sup>e</sup> centile prévu est définitivement inscrit dans l'OAMal comme barème d'efficacité.

#### **Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84, 079 653 12 60, [pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)*

*Adrien Kay, communication, 079 154 63 00, [adrien.kay@curafutura.ch](mailto:adrien.kay@curafutura.ch)*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>